

mini-gazette Ensemble...

...et toujours avec vous !



Spécial déconfinement

Nous vous informons régulièrement

Bonjour à toutes et tous,

Ça y est, ça déconfinement pour de bon ! Dès mardi, vous serez autorisé(e) à vous rouler dans le sable doré et ressembler à des bâtons de poisson enrobés de panure en vous immergeant entre divers déchets, peu ragoûtants, abandonnés sur les plages. Les piliers de bar vont pouvoir reprendre leur activité épicondyléenne mais attention, pas d'atlantes ni de cariatides campées au comptoir pour déguster un petit noir ou diverses boissons alcoolisées ! Idem pour les gastronomes méridiens qui devront respecter un écart d'un mètre entre les tables et uniquement en terrasse. Enfin, toutes les sections scolaires vont aussi retrouver le chemin de l'école (mais pas plus de 15 par classe). Bref, le bonheur !

Vous trouverez dans nos pages la lettre adressée à notre DGARH avec les questions que nous lui avons posées concernant les positions de notre Administration à compter du 2 juin : l'organisation du travail au sein des Services ainsi que sur les primes et congés ; ainsi que le bulletin Covid-19 n°16 qui répond à nos demandes.

Enfin, vous découvrirez une fable contemporaine ainsi qu'une question brûlante que vous vous posez depuis deux mois déjà : mais qui est Jean Castex ?

Bonne lecture à tous et savourez votre liberté !



Au sommaire

1 - On s'occupe de vous ! Notre courrier au DGARH - p. 2-3

2 - Notre DGS nous a entendus ! - p. 4-5

3 - J'en ai marre du déconfinement ! - L'aigle et la grenouille - p. 6

4 - J'en ai marre du déconfinement ! bis - Quel Castex ! - p. 7



Voici le courrier que nous avons adressé au Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines concernant la position de notre Administration sur différents points

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines,

Nous revenons vers vous concernant les questions qui demeurent en attente d'éclaircissements pour le 2 juin prochain, ainsi que pour la période estivale à venir.

En effet, nous souhaiterions obtenir des informations sur la position de l'Administration à propos des sujets suivants :

1. Les positions administratives reconnues à compter du 2 juin.

Nous abordons ci-après des cas précis, concernant pour chacun d'entre eux une population significative des agents municipaux.

- Quid des agents actuellement en ASA pour garde d'enfant(s) de moins de 16 ans et dont les classes continueront à être fermées après le 2 juin. Deux cas de figures : les agents pour lesquels le télétravail serait envisageable, et ceux pour lesquels ça ne le serait pas ?

- Quid des agents actuellement en ASA pour garde d'enfant (s) de moins de 16 ans, dont les écoles (ou collèges) seraient ouvertes après le 2 juin mais qui ne souhaiteraient pas y « mettre » leur(s) enfant(s) ? À nouveau, deux cas de figures : les agents pour lesquels le télétravail serait envisageable, et ceux pour lesquels ça ne le serait pas ?

- Quid des agents en ASA ou en télétravail car vivant avec une personne vulnérable ? La position administrative d'aujourd'hui pourra-t-elle être prolongée ? Pourra-t-elle être adaptée dans le cas d'agents actuellement en ASA mais pouvant passer en télétravail à temps plein ?

- Quid des agents présentant une ou plusieurs pathologies reconnues sensibles au Covid-19 ? Certains sont aujourd'hui en position de télétravail et non mobilisables sur site (Cas 1C), d'autres, pour lesquels le télétravail n'est pas envisageable, sont placés en ASA. Ces dispositions seront-elles reconduites ?

- Quid des dispositions actuelles visant, pour une meilleure protection sanitaire, à réduire au minimum les présences sur sites des agents en "maximisant" le recours au télétravail ? Ces dispositions seront-elles conservées ?

Ceci étant dit, nous souhaitons soumettre les propositions suivantes :

- **agents jusqu'à cette date en ASA pour garde d'enfants** : nous préconisons que ces agents puissent travailler à domicile (à temps plein ou à temps partiel) sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire indiquant que celui-ci demeure fermé, et sur présentation d'un engagement du conjoint qu'il ne peut également pas assurer la garde en totalité ou en partie des enfants à domicile.

- **agents à pathologie vulnérable** : nous sollicitons le maintien du travail à domicile jusqu'à la fin juillet 2020 pour ceux qui le demandent.

2. L'organisation du travail au sein des services.

Trop de disparités demeurent actuellement et laissent à certaines Directions ou Services l'opportunité de prendre des directives allant manifestement à l'encontre de celles données par notre DGS.

Nous souhaitons donc connaître la position de l'Administration concernant l'organisation du travail à compter de la date du 2 juin et souhaitons fortement que cette position fasse l'objet d'une communication la plus claire et précise possible !

Ceci étant dit, nous souhaitons soumettre les propositions suivantes :

- nous sollicitons le maintien possible d'une organisation extraordinaire facilitant le télétravail et la présence à moindre effectif dans les locaux et ce, jusqu'à l'aboutissement du règlement définitif sur le télétravail.

3. Prime et congés.

La réponse à la question suivante est d'une importance majeure pour la sérénité des agents et la crédibilité de notre Administration. Avez-vous pu obtenir une position du Directeur Général des Services et toutes informations utiles suite au courrier adressé à ce dernier, la semaine dernière sur lesdits sujets ?

- Disposez-vous d'informations sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, et sur la nouvelle ordonnance à venir concernant les nouveaux retraits de jours de CA? Si tel est le cas, vous est-il possible de préparer un bulletin d'information à diffuser dès la parution des textes afin d'éviter toute sorte d'interprétation.

- Quelles sont les directives sur les congés à prendre cet été ? Nous suggérons d'encourager le dépôt d'un maximum de congés aux agents pour l'été, afin de ne pas se retrouver dans des situations d'encombrement en fin d'année !

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir éclaircir rapidement ces différents points et vous en remercions par avance.

Ceci étant posé, nous sommes conscients des aspects très exceptionnels de la situation que nous traversons vous et nous collectivement, et qui peuvent rendre les prises de décisions complexes à appréhender.

Par conséquent, nous nous engageons à continuer à être toujours présents pour tous les échanges qui pourraient faciliter et favoriser le côté social de ces décisions.

Veillez accepter, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos sincères salutations.

Daniel VENEZIA

Ludovic BEDROSSIAN

Président de la section locale CFE-CGC

Président de la section locale CFTC

Les représentants des sections locales CFTC et SNT CFE-CGC de la Ville de Marseille

Voici le bulletin d'information Covid-19 n°16. Si nous avons décidé de l'intégrer à notre gazette, c'est qu'il répond à toutes les questions que nous avons posées à notre DGS depuis le début de la pandémie (cf. courrier au DGS du 20 mai ainsi que le tract que nous avons diffusé le 20 mai concernant la prime Covid).

Bien évidemment, parce qu'il faut savoir rester modeste face à la victoire, nos organisations syndicales tiennent à remercier sincèrement notre DGS pour les décisions qu'il a prises.

COVID-19 - Bulletin d'information n° 16 du 28 mai 2020

Mesdames et Messieurs les agents municipaux

Une deuxième phase du déconfinement débute le 2 juin prochain.

Si nous devons apprendre à vivre avec le virus, elle marque une nouvelle étape vers un retour progressif à la vie normale et, pour ce qui concerne nos services, une reprise d'activité plus complète.

Les données communiquées hier par le Premier ministre et les instances sanitaires, globalement rassurantes, permettent au travail sur site de redevenir, dès le 2 juin prochain, la règle générale d'organisation, dans le strict respect des exigences de sécurité sanitaire et - au premier rang d'entre elles - les mesures de distanciation physique.

Il s'agit d'une priorité absolue qui doit prévaloir avant toute décision de retour des agents sur site.

La fourniture par l'Administration d'équipements de protection individuels, selon les normes spécifiques aux postes de travail concernés, reste de règle. D'autre part, j'ai donné instruction de fournir à chaque agent municipal, dans le cadre de la distribution de masques à tous les marseillais, deux masques grand public réutilisables.

Dans le contexte actuel, le télétravail va perdurer dans sa forme actuelle pour concilier la présence physique du personnel et l'aménagement de l'espace, conformément aux préconisations du protocole national de déconfinement, toujours en vigueur. Il demeure à cet égard le mode de travail privilégié pour les agents qui continuent de relever d'une exemption au travail sur site.

Un travail de fond a néanmoins été engagé, à ma demande, par la Mission Azur pour mieux structurer notre dispositif et améliorer son niveau de performance. Nul doute qu'il s'inscrira dans des modalités managériales et de contrôle parfaitement maîtrisées.

A cet effet, j'ai d'ores et déjà validé la proposition de la DGARH et de la DGANSI, d'un plan d'investissement massif et inédit pour l'acquisition de moyens informatiques correspondant à 1000 postes de travail environ. Il vise à doter l'ensemble des télétravailleurs des matériels les plus récents et à finaliser avant la fin de l'année un dispositif pleinement satisfaisant. J'invite ainsi la Mission Azur à poursuivre activement la consultation qu'elle a déjà engagée, dans cette perspective, avec les partenaires sociaux.

Bien loin de la stigmatisation de certains réseaux sociaux, je souligne à ce propos le travail remarquable des équipes fonctionnelles de la Ville qui par leur action coordonnée et leur synergie m'ont apporté un appui précieux dans le pilotage de cette crise majeure avec les services opérationnels.

Les représentants du personnel m'interrogent par ailleurs sur le maintien des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA), totales ou partielles, au-delà du 1^{er} juin. Je me dois donc de vous apporter tous les éclaircissements nécessaires...

Ainsi, le maintien dans une position d'ASA pourra perdurer dans le respect de règles d'octroi plus strictes. Et notamment en cas d'une non-prise en charge des enfants par l'école ou la crèche et d'une impossibilité de télétravail. Un double justificatif sera alors demandé : un certificat de refus d'accueil et une attestation de l'employeur du second parent téléchargeable à l'adresse <https://dgansi-info.e-mrs.fr/dgarh>.

En revanche, lorsque les agents jusqu'alors exemptés pour garde d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 16 ans feront délibérément le choix de ne pas les confier à des établissements susceptibles de les accueillir, ils ne pourront plus bénéficier d'ASA et devront déposer des jours de congés à hauteur du nombre de jours d'absence (CA, RTT ou CET).



Les agents placés en ASA pour motif médical, ou cohabitant avec une personne vulnérable, pourront quant à eux reprendre leur travail sur site à compter du 2 juin sans l'accord préalable des services médicaux de la DGARH.

Toutefois, si leur état de santé ne le permet pas, ils devront fournir un certificat médical détaillé de la part de leur médecin traitant ou d'un spécialiste, justifiant leur maintien en ASA au titre des pathologies définies par le Haut Conseil de la Santé Publique. Ils le communiqueront à la DGARH via l'adresse suivante : dgrh-medecinetavail@marseille.fr.

De leur côté, les agents cohabitant avec une personne atteinte du COVID-19, ainsi que les personnes considérées comme des cas de contact à risques, seront positionnés en ASA sous réserve d'une décision de l'autorité sanitaire ayant imposé leur confinement (ARS, Assurance maladie, Médecine du Travail).

Concernant toujours les agents placés en ASA durant la période de confinement, j'ai décidé - après avoir consulté l'ensemble des organisations syndicales par visioconférences - **de ne pas appliquer la retenue de jours de congés initialement envisagée (CA, RTT ou CET).**

Par ailleurs, j'ai approuvé la demande d'**élargissement la prime Covid aux télétravailleurs venus en appui direct aux agents de terrain.** Ils ont, en effet, contribué activement à une gestion réussie de la crise et au maintien des fonctions vitales du service public. Certains d'entre eux ont accompli de surcroît un travail considérable, dans un contexte de tension extrême, qui les a notamment conduits à adopter des décisions urgentes et à prendre des initiatives clés pour le fonctionnement de notre administration.

Je vais donc m'attacher à préparer un rapport pour le futur conseil municipal qui prendra non seulement en compte **l'implication remarquable des agents sur site,** et en premier lieu du personnel engagé au front face à la crise, mais aussi celle des télétravailleurs qui se sont trouvés dans la situation évoquée ci-dessus.

Enfin, **l'élargissement de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire (Mutuelle),** décidé par Monsieur le Maire et acté par délibération du 27 janvier dernier, est inscrit au projet de budget primitif 2020. Il sera donc soumis au prochain exécutif municipal et prendra effet après le vote du budget.

Je ne peux conclure sans souligner le défi important qu'engendre cette seconde phase de déconfinement.

Il est de notre devoir d'accélérer et d'élargir la reprise d'activité des services municipaux conformément aux consignes gouvernementales, et de contribuer ainsi à la reprise économique générale, nouveau défi national.

Je compte sur chacun d'entre vous pour le réussir et favoriser le retour à l'exercice normal des missions, dans le respect des règles sanitaires et suivant nos nouvelles modalités d'organisation. Je vous en remercie.

Le Directeur Général des Services

Jean-Claude GONDARD

L'aigle et la grenouille

Rien ne sert de déconfiner, il faut le faire à point.
La grenouille et l'aigle en sont un témoignage.
Gageons, dit celui-ci, que vous n'atteindrez point
Si tôt que moi ce but. Si tôt ? Êtes-vous sage ?
Repartit la grenouille au ton léger.
Mon p'tit père, il vous faut parier
Avec, au décompte, pas moins de cent milles morts.
Sage ou non, allons-y, je mise encore !
Ainsi fut fait ; et de tous deux
On remit à Wall Street les enjeux.

Savoir combien, là n'est pas l'affaire ;
Car de sa poche le FMI y sera contraint
Mais notre Oncle Sam n'avait que faire ;
Entendons par là, observant son vil dessein.
Il laisse en plan son incommode homologue
Et attend en sa faveur un bien meilleur épilogue.

Or la grenouille s'impatiente, s'enflamme
Et, par Jupiter, jure et déclame :
Alors quoi, faut-il être peroxydé
Pour, au Monde, imposer ses idées ?
L'aigle arrogant et fat n'en a cure,
Tweete et tchate jusqu'à l'usure.
Il croit qu'il en va de son honneur
Et savoure jusqu'à la lie son doux bonheur.
Il n'a que faire de l'agité batracien
Qui l'invective, rougeoie, et n'arrive à rien !

Pendant ce temps, le monde déconfiner...
Et la partie, mal engagée, ne semble pas si fine !
La grenouille verte de rage s'impatiente
Tandis que l'aigle, la négligeant, s'en enchante.
Eh, quoi, Monsieur le décoloré,
Pensez-vous encore longtemps tout ordonner ?
L'apostrophe la rainette mal embouchée.
Sachez que moi, durant deux mois, j'ai confiné !

Et or donc, répond l'oiseau moqueur,
Pensez-vous pour cela être la reine des cœurs ?
La grenouille exulte jusqu'à l'explosion
Non pas comme celle, bécasse, de la Fontaine
Qui, jalouse d'un bœuf, éclate sans façon.
Tandis que le rapace n'a que faire de toute sa haine
Et laisse dire le querelleur batracien fort irrité,
Orgueilleux, vantard et donneur de leçons
Mais tellement prétentieux et si mal disposé.

La fable ici donc se termine.
L'aigle en sa Patrie ne jure que par l'économie
Et notre pauvre grenouille fait ici grise mine
Fort marie d'avoir ainsi perdu la partie.

De son œil acéré, l'aigle avide avait vu juste
Et empochât l'intégralité de la mise.
200 000 morts à travers le monde, ni plus ni moins,
tout juste
Et l'infortunée grenouille y perdit sa chemise.

Ma chère, soyez beau joueur, dit-il.
Qu'en dites-vous ? Je vous la baille belle !
Les temps, je vous l'accorde, sont certes difficiles
Mais, que vous le vouliez ou non, c'est reparti de plus
belle !



Quel Castex !

Connaissiez-vous Jean Castex ? Pour ma part, j'ai entendu son nom pour la première fois ce matin même à la radio. Non, il n'est pas un célèbre comique (quoi que...), à ne pas confondre avec Pierre Étaix ni même avec l'acteur Raymond Souplex... Encore moins avec un tampon Jex ! Jean Castex, donc, est Monsieur Déconfinement depuis le 2 avril. Chargé de coordonner la sortie progressive du confinement.

Lourde charge qui doit être la sienne et, si je peux me permettre un jeu de mots certes facile, quel casse-tête pour cet homme chargé de colorier en rouge et vert la carte de France au fur et à mesure du recul de la Covid-19 en fonction des régions. Je l'imagine concentré à son bureau marqueté, aux moulures de bronze doré, penché sur une carte de France vierge issue d'un cahier de coloriage fourni par son chef de cabinet, avec chaque département délimité d'un trait noir qu'il remplit consciencieusement, le bout de sa langue formant une pointe sur sa lèvre supérieure figurant la concentration. Il a sur son bureau bien alignés : un crayon rouge, un crayon vert ainsi qu'un taille-crayons bien utile lorsque l'on est chargé de cette fonction d'État, Ô combien fondamentale !

Mais alors, pourquoi ne pas déléguer cette fonction aux enfants des classes de maternelle qui ont retrouvé l'école depuis le 11 mai et qui, par cette activité ludique, apprendraient à enluminer soigneusement les zones démarquées sans les dépasser ni déborder ?



Mais attention, et c'est là que l'enseignant intervient en donnant les directives, il ne s'agit pas de rougir ou verdier les départements de façon aléatoire. Non ! Un arrêté ministériel quotidien devra être remis par le Gouvernement chaque matin à toutes les écoles maternelles afin d'indiquer les consignes à suivre. Ainsi, les enfants, mais aussi les maîtresses et maîtres, auront une occupation journalière alors que les parents, soulagés, pourront reprendre leur activité professionnelle avec, en plus, la satisfaction de savoir que leurs rejetons participent à l'effort national pour remettre notre grande Patrie en route.

On pourrait aussi imaginer cette activité cartographique en 3 D à l'aide de pâte à modeler (rouge et verte, rappelons-le) pour recréer la France avec ses dénivelés et sa topographie singulière ? Et, pourquoi pas, étendre cette activité à d'autres pays et par la même occasion enseigner la géographie internationale à nos chères têtes blondes comme on les nommait jadis ?

Je me pose alors cette question troublante, assurément inepte, doit-on incarner un haut fonctionnaire d'État pour assurer cette fonction ? Sans doute...

Alors, tous à vos coloriages et badigeonnons la France en rouge et vert ! Je ne vous parlerai ici ni de l'écrivaine Jeanne Mas ni du chanteur Stendhal... Si vous voyez à quoi je fais allusion...